

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025 - 31

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

Pouvoir : 1

Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 0 / Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PERMANENT A TEMPS NON COMPLET A RAISON DE 19H40

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois du mois de septembre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AGNIN SUR BION, Isère, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur ARMANET Pascal, Maire.

Date de convocation : 16 septembre 2025

PRESENTS : ARMANET Pascal, BAGUET GALLON Yoan, BALAN Jean-Baptiste, BRISON Sophie, CICERON Céline, COCHARD Virginie, DI PONIO Caroline, DURANTON Isabelle, GINON-REY Mathieu, PENET Eliane, THEVENON Jean-Marie,

EXCUSÉS : VACHER Roselyne
GONNET Martial

ABSENTS : CHAPELIER Gilles

POUVOIRS : Alain PERRIN donne pouvoir à Jean-Marie THEVENON

Secrétaire de séance : DURANTON Isabelle

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 25.06.2025,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial, en raison de l'accroissement pérenne d'activité périscolaires et d'entretien des locaux

Le Maire propose à l'assemblée,

- **DE CREER** un poste d'adjoint technique territorial, permanent à temps non complet à raison de 19h40 hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 23/09/2025,

Filière : Adjoint technique

Cadre d'emploi : Agent technique

Grade : Adjoint technique : - ancien effectif : 4
- nouvel effectif : 5

- **D'INSCRIRE** la dépense correspondante au budget primitif 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **DE CREER** un poste d'adjoint technique territorial, permanent à temps non complet à raison de 19h40 hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 23/09/2025,

Filière : Adjoint technique

Cadre d'emploi : Agent technique

Grade : Adjoint technique : - ancien effectif : 4
- nouvel effectif : 5

- **D'INSCRIRE** la dépense correspondante au budget primitif 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme.

Fait à Saint-Agnin Sur Bion,
Le 24 Septembre 2025

La secrétaire de séance,
DURANTON Isabelle



Le Maire,
ARMANET Pascal

